

COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT CGT OBERTHUR FIDUCIAIRE

La direction d'Oberthur Fiduciaire et le gouvernement unis pour réprimer la contestation contre la réforme des retraites !

Le 17 mars, lendemain de l'usage de l'article 49-3, 2 militants de notre syndicat, Romain Orhant et Julien Guihard, ont tracté dans l'usine pour mobiliser les salariés et les prévenir qu'une manifestation était prévue ce jour-là.

Le 27 mars, nos 2 militants sont convoqués par la direction dans le but d'être sanctionnés !

Une première dans notre usine de faire usage de sanction disciplinaire contre une action syndicale.

Notre délit : avoir distribuer des tracts pendant les heures de travail en étant vêtu d'une chasuble « CGT Oberthur Fiduciaire »

L'article L2142-4 du code du travail indique :
les publications de tracts de nature syndicale peuvent être librement diffusés aux travailleurs de l'entreprise dans l'enceinte de celle-ci aux heures d'entrée et de sortie du travail.

Or pendant de très nombreuses années, nous avons eu recours à ce mode de diffusion de nos tracts sans que cela ne gêne, ni la production, ni la direction. La direction refuse de reconnaître nos difficultés d'organisation liées aux différents horaires atypiques et aux contraintes sécuritaires.

La direction estime que notre syndicat a généré des « perturbations » voire a suscité un émoi chez certains salariés... Les salariés auraient donc été

Notre délit : avoir distribuer des tracts pendant les heures de travail en étant vêtu d'une chasuble « CGT Oberthur Fiduciaire »

distracts pendant une demie heure à cause d'un tract et de deux militants CGT. On se moque du monde ! Nous attendons encore aujourd'hui des éléments démontrant de réelles perturbations. Ce tractage a-t-il nui à la production ce jour-là ? Tout le monde sait que non, sauf la direction.

De plus nous ne pouvons pas compter sur la diffusion de nos tracts par courriel car la direction refuse de diffuser nos tracts sur la réforme des retraites sous prétexte qu'ils seraient politiques. Or nous considérons être dans notre droit car cette réforme, sauf erreur de notre part concerne également les salariés d'Oberthur Fiduciaire.

La direction s'accorde le droit de censure sur les communications syndicales, c'est un grave recul de la démocratie sociale dans notre usine. C'est le retour d'une politique de la peur à l'encontre de ceux qui résistent contre les politiques antisociales de notre gouvernement, de ceux qui militent pour la défense de nos droits chèrement acquis.

Face à cette volonté de bâillonner l'expression syndicale dans l'usine, une pétition a été lancée et massivement signée par une centaine de collègues. L'UNSA a immédiatement protesté contre cette attaque. Le 12 avril, la direction nous a annoncé qu'aucune sanction ne serait infligée à nos deux camarades. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui nous ont soutenu en signant la pétition. Sans ce soutien nous aurions été sanctionnés !

La lutte continue, nous donnons rendez-vous à tous les salariés dans les prochaines manifestations le 20 avril et le 1^{er} Mai.

Le syndicat CGT Oberthur Fiduciaire